

Envoyé en préfecture le 17/12/2025

Reçu en préfecture le 17/12/2025

Publié le 18 DEC. 2025

ID : 056-215600420-20251216-DEL2025\_72-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2025

N°DC-2025-72

Conseillers en exercice : 19

Présents : 18

Votants : 19

#### Objet : Attribution de subventions aux associations extérieures à la commune de Colpo

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi seize décembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de conseil, 12 avenue de la Princesse, sous la présidence de Monsieur Freddy JAHIER, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux et ont été affichés à la porte de la mairie le vendredi treize décembre deux mille vingt-cinq.

**PRESENTS** : M. Freddy JAHIER, M. Jean-Pierre LE GAL, Mme Laurence MORVAN, Mme Marie-Bernard BROUDIC, M. Gilles DRÉANO, M. Daniel DURAND, M. Christian BARBIER, Mme Sylvaine LE GALLO, Mme Marie-Laure GAIN, M. Franck JOSSO, M. Thierry QUERO, Mme Nathalie DUMONT, Mme Isabelle TAINGUY, Mme Carole MIANNAY, Mme Sandrine OLLIC, M. Sébastien CHENAIS, M. Sébastien BOURDAIS, M. Fabien LORIC

**POUVOIRS** : Mme Christine DUBIEZ DA ROCHA donne pouvoir à Mme Marie-Laure GAIN

**Secrétaire de séance** : M. Sébastien CHENAIS

Vu l'avis favorable de la Commission Vie associative – Solidarité – Comité de jumelage en date du 02 décembre 2025 ;

Madame Marie-Bernard BROUDIC, adjointe en charge de la vie associative et culturelle, expose aux membres du conseil municipal les différentes demandes de subvention, présentées par les associations extérieures et associations sportives extérieures et examinées par la commission « Vie associative » réunie le 02 décembre 2025.

#### Associations extérieures reconduites tous les ans :

- Ligue contre le Cancer : 80€
- Don du Sang : 80€
- AAPPMA : 1 000€
- Le Souvenir Français : 100€
- AVPC56 (organisation soirée de Noël) : 150€

#### Association culturelle retenue pour l'année 2025 :

- RGB Radio Bro Gwened : 80€

#### Associations sportives extérieures dont des enfants colpéens de – 16 ans sont adhérents :

- Olympic Cycliste Locminé : 3 x 15€ = 45€
- CPAL Rollers Locminé : 7 x 15€ = 105€
- Handball Baud : 8 x 15€ = 120€
- Escalade Gregam : 2 x 15€ = 30€
- Tennis club de Locminé : 5 x 15€ = 75€
- Gym Danse Brévelaise : 12 x 15€ = 180€

Envoyé en préfecture le 17/12/2025

Reçu en préfecture le 17/12/2025

Publié le **18 DEC. 2025**

ID : 056-215600420-20251216-DEL2025\_72-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **AUTORISE** le versement des subventions aux associations extérieures à la commune de Colpo comme ci-après :
  - Associations extérieures reconduites tous les ans :
    - Ligue contre le Cancer : 80€
    - Don du Sang : 80€
    - AAPPMA : 1 000€
    - Le Souvenir Français : 100€
    - AVPC56 (organisation soirée de Noël du 12.12.2025) : 150€
  - Association culturelle retenue pour l'année 2025 :
    - RGB Radio Bro Gwened : 80€
  - Associations sportives extérieures dont des enfants colpéens de - 16 ans sont adhérents :
    - Olympic Cycliste Locminé : 3 x 15€ = 45€
    - CPAL Rollers Locminé : 7 x 15€ = 105€
    - Handball Baud : 8 x 15€ = 120€
    - Escalade Gregam : 2 x 15€ = 30€
    - Tennis club de Locminé : 5 x 15€ = 75€
    - Gym Danse Brévelaise : 12 x 15€ = 180€
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2025, compte 65748.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme

Le Maire de Colpo

Freddy JAHIER

